

**Interdiction des pesticides néonicotinoïdes :**

**oui les alternatives existent pour l’agriculture !**

**Paris, le 3 mai 2016 –** Par deux fois, les députés ont voté l’interdiction des insecticides néonicotinoïdes, ces pesticides tueurs d’abeilles. Dès aujourd’hui en Commission du développement durable et à partir du 10 mai en séance, les sénateurs devront à nouveau se prononcer sur le sort des néonicotinoïdes au cours de l’examen en seconde lecture de la loi biodiversité. Quelques jours avant ce rendez-vous crucial, les ONG et acteurs du monde agricoles et apicoles appellent solennellement à entériner l’interdiction de ces substances néfastes pour l’environnement et la santé et rappellent que des alternatives non chimiques existent pour l’agriculture.

**Un consensus scientifique sur la dangerosité de ces produits qu’on ne peut plus ignorer**

Depuis le milieu des années 1990, l’apiculture est dans une situation critique : chaque année, 30% des colonies d’abeilles périssent, obligeant les apiculteurs à renouveler les ruches décimées. Pourtant avant 1995, date de l’apparition des néonicotinoïdes sur le marché français, les mortalités avoisinaient seulement les 5%. Les abeilles domestiques ne sont pas les seules victimes de ces polluants chimiques.

De nombreuses composantes de notre environnement sont également touchées : pollinisateurs sauvages, vie aquatique, oiseaux, etc. En effet des centaines d’études, dont celle de l’ANSES en 2015 ou encore l’avis de 27 Académies des Sciences de l’Union européenne démontrent la dangerosité des néonicotinoïdes et la nécessité de les interdire. Plus qu’un principe de précaution, il s’agit désormais d’appliquer un principe de prévention.

**Non l’agriculture n’est pas dans l’impasse, oui les alternatives sans chimie existent**

De nombreux rapports et analyses prouvent que l’utilisation de ces insecticides ne provoque pas d’augmentation de rendement par rapport aux mêmes cultures non traitées. On dispose de ces analyses pour le Royaume-Uni, le Canada, l’Italie, les Etats-Unis, et l’Union Européenne.

De plus l’Allemagne qui a interdit l’usage sur céréales d’hiver, continue d’être le second producteur européen de céréales. En effet, d’autres méthodes sont utilisables par les agriculteurs dont des alternatives ne faisant pas appel à la chimie de synthèse.

Loin d’être une impasse, l’interdiction des néonicotinoïdes est une opportunité pour les agriculteurs de mettre en place des méthodes agroécologiques.

**EXEMPLES D’ALTERNATIVES SANS CHIMIE**

**Maïs**

- Eviter les semis trop précoces quand la terre est trop froide

- Eviter la monoculture qui favorise le développement de divers insectes (taupin, chrysomèle du maïs, etc.)

- Contre le taupin : alterner les cultures, implanter des variétés de maïs à démarrage rapide, avec adaptation de la précocité de la variété à la zone pédoclimatique, si nécessaire, utiliser des engrais localisés de démarrage

- Contre la chrysomèle : pratiquer des rotations de cultures, voire la lutte biologique avec des nématodes

- Contre la pyrale : l'utilisation de trichogrammes (hyménoptère parasite de la pyrale) est une méthode de lutte simple, fiable et efficace.

**Pomme de terre**

Contre les taupins plusieurs possibilités selon les conditions et les niveaux de risques :

- certaines variétés de moutardes utilisées en engrais verts

- le déchaumage

- les purins de plantes dont le plus connu contre le taupin est celui de fougère

- les tourteaux de ricin.

Les doryphores sont très bien gérés avec Bacillus thuringiensis subsp. Tenebrionis.

**Fruits (pommes, poires…) : exemples de bio-contrôle**

Contre les carpocapses et tordeuses, plusieurs solutions :

- Bacillus thurigensis

- Carpovirusine

- Confusion sexuelle

- Ou filets de protection.

**Contacts presse :**

* **Cécile Cailliez - Greenpeace : 06 13 07 04 29**
* **Anne Henriot – Union Nationale de l’Apiculture Française : 06 07 03 17 56**
* **Elodie Lenoir – Fondation Nicolas Hulot : 01 40 54 19 72 / 06 24 43 17 22**